

Votre Cheminement après un AVC : Chapitre 10

En lisant le livre « **Votre Cheminement après un AVC** » vous pouvez utiliser ce guide pour vous aider à comprendre le contenu de chaque chapitre et son importance.

Chapitre 10 - Bien gérer vos affaires: Planification préalable

Un AVC peut changer vos finances et compliquer le paiement de vos dépenses. Il y a des aides disponibles et des façons de planifier pour l'avenir.

Dans ce chapitre, vous allez:

- » Trouver des sources de revenus disponibles pour vous
- » Vous renseigner sur les économies d'impôts et la gestion des frais médicaux
- » Apprendre à planifier pour vos besoins personnels et financiers futurs
- » Découvrir qui peut vous aider avec vos finances

Les informations reçues de votre Navigateur post-AVC ne remplacent pas les conseils, diagnostics ou traitements médicaux professionnels. Consultez un médecin ou un professionnel de santé pour toute question sur une condition médicale ou un changement de mode de vie.



Financé Par:



1-800-663-3600
stroke@hsf.nb.ca

Votre Cheminement après un AVC : Chapitre 10

Vous trouverez des ressources utiles dans le **Chapitre 10 - Bien gérer vos affaires: Planification préalable**. Voici quelques autres qui pourraient vous aider.

Vous pouvez trouver ces ressources et bien d'autres en ligne au heartandstroke.nb.ca/fr/stroke-resources

Vos sources de revenus

- » Site Internet Gouvernement du Canada
 - [Agence du revenu du Canada](#)
 - [Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada](#)
 - [Prestations pour proches aidants et congés](#)
 - [Prestation pour enfants handicapés](#)

Économies d'impôts

- » Site Internet Gouvernement du Canada
 - [Crédit d'impôt pour personnes handicapées \(CIPH\)](#)
 - [Crédit canadien pour aidant naturel](#)

Aide avec vos impôts

- » Site Internet Gouvernement du Canada
 - [Comptoirs d'impôts gratuits](#)



Financé Par:

New Brunswick
Nouveau Brunswick



New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Heart&Stroke
Cœur+AVC

1-800-663-3600
stroke@hsf.nb.ca